

CONSEIL MUNICIPAL
Ordre du Jour
Jeudi 29 septembre 2022- 18h00
Hôtel de Ville
Salle du Conseil Municipal

1. Désignation du secrétaire de séance (5.2).
2. Adoption du procès-verbal de la précédente séance (5.2).
3. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) (5.2).

1/ COMMANDE PUBLIQUE

4. Adhésion au nouveau groupement de commandes publiques ouvert et permanent de la CAHM.(1.7.5)
5. Avenant au marché public de la restauration scolaire.(1.1.1)

2/ URBANISME

6. Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme.(2.1.2)

3/ DOMAINE ET PATRIMOINE

7. Aliénation des parcelles BC 48 et BC 45 à la Compagnie Générale d'Eaux de Source.(3.2)
8. Acquisition de la parcelle BR 787 en prévision de l'extension future du cimetière communal.(3.1)
9. Emplacement réservé n° 21 au Plan Local d'Urbanisme, acquisition foncière.(3.1)
10. SICTOM Pézenas-Agde, convention d'équipement en conteneurs enterrés.(3.5.4)

4/ FONCTION PUBLIQUE

5/ INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

11. Frais de déplacement des élus, mandat spécial.Mr Philippe Audoui.(5.6.3)

6/ LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

7/ FINANCES

12. Demande de subvention à la CAHM, plan de financement du nouveau groupe scolaire.(7.5.1)
13. Demande de subvention au Conseil Départemental, « 8000 arbres par an, année 2022 » .(7.5.1)
14. Subventions aux associations.(7.5.3)
15. Aide financière à la production d'un film par une entreprise locale.(7.4)
16. Garantie d'emprunts OGEC Puyssegur.(7.3.3)

8/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

QUESTIONS DIVERSES

Affiché le : 21 septembre 2022
Distribué le : 21 septembre 2022

Le 20 septembre 2022
Le Maire
Yann Llopis

